pax christi
CIDAC
Centro de Documentação
TL 4486

«si tu veux la paix...»

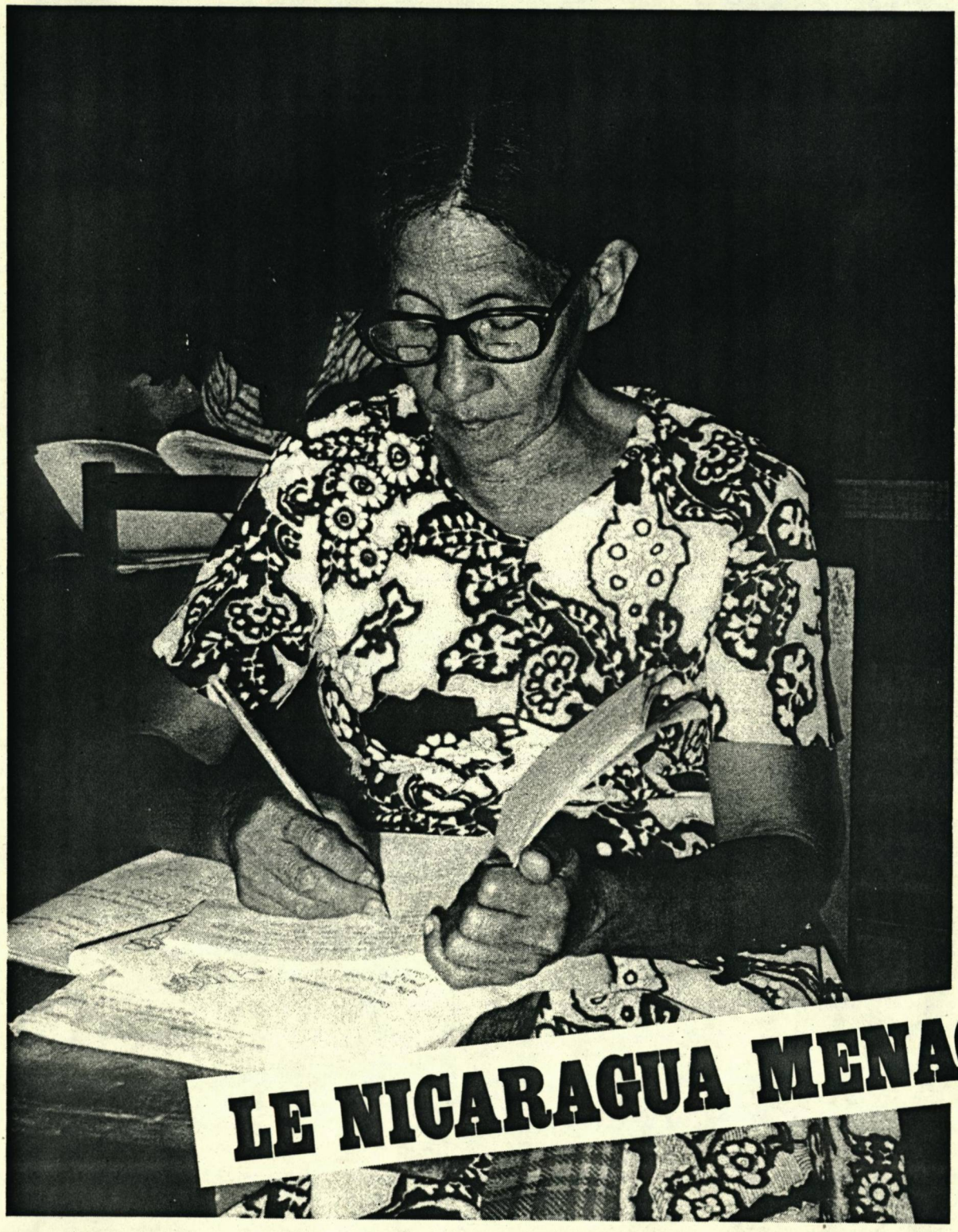

LE NICARAGUA MENACÉ

12

BULLETIN DE LA SECTION SUISSE ROMANDE
DE PAX CHRISTI

paraît 6 fois par an

mai — juin 1984

Interventions de Pax Christi

Au cours de cette 40e session, Pax Christi International est intervenu sur les questions suivantes : **l'Afghanistan, le Nicaragua,** (dénonciation des pressions et agressions contre ce pays), **le Timor Oriental, le Salvador et le Guatemala** (violations des droits de l'homme).

■ Interventions sur le Salvador

M. Georg Gelber, directeur de l'institut catholique de relations internationales (Londres) a présenté le bilan de l'année 83, tandis que **Adrien-Claude Zoller** est intervenu sur les conditions de l'assassinat de Marianella Garcia-Villas et le droit humanitaire.

■ Intervention de Pax Christi sur le Timor Oriental

C'est **Mgr Agostinho da Costa Lopes, ancien administrateur apostolique du diocèse de Dili,** la capitale, qui est intervenu au nom de Pax Christi. Mgr da Costa Lopes prit des positions courageuses à la tête de l'Eglise catholique sous l'occupation indonésienne. Il a centré son discours sur le droit de son peuple à l'autodétermination, un droit qui est violé depuis l'**invasion** du territoire par les **forces indonésiennes en décembre 1975.** Il s'est élevé contre ceux qui voudraient faire croire que le Timor fait partie intégrante de l'archipel indonésien, et a souligné que la géographie, l'histoire, la culture et les caractéristiques ethniques séparent nettement le peuple du Timor Oriental de l'Indonésie.

Il a ajouté :

«Toutefois, bien que les principes soient suffisamment clairs et favorisent la cause du Timor oriental, quelques nations hésitent à le reconnaître en pratique. Les uns disent qu'ils ont des relations commerciales, un investissement financier considérable en Indonésie (...) Dans une certaine mesure je puis comprendre leur effort d'avoir de bonnes relations commerciales avec l'Indonésie. Mais ce que je ne puis comprendre, c'est qu'ils sacrifient délibérément le droit à l'autodétermination du peuple du Timor Oriental en échange d'argent, de commerce et de matières premières. Je n'approuve pas un tel critère. Je pense que dans un conflit entre les droits de l'homme et le commerce nous devons donner la priorité aux droits de l'homme qui sont fondamentaux pour l'être humain».

Mgr. Agostinho da Costa Lopez

■ Interventions de Pax Christi sur l'Afghanistan

Dans une déclaration écrite, Pax Christi a attiré l'attention de la Commission sur les conséquences de la présence depuis 4 ans de **troupes soviétiques** en Afghanistan : villages détruits et rasés, armes particulièrement meurtrières utilisées contre la population civile, arrestations arbitraires, exodes massifs et des millions de réfugiés. Cette déclaration aété rédigée suite à une session d'étude de la Commission des droits de l'homme de Pax Christi International en novembre 1983.

Les textes de ces interventions, ainsi qu'un rapport sur la 40e session de la Commission de l'ONU peuvent être obtenus sur demande au Secrétariat de Pax Christi, 3 rue Argand, 1201 GENEVE (tél. 022/322.141).

rappel :

L'assemblée générale du 10 décembre 1983 a fixé le montant des cotisations des membres. Elles s'élèvent á :

—30.- pour un membre
— 20.- pour les rentiers AVS/AI, les religieux -ses, les jeunes (apprentis et étudiants)
— 100.- pour les membres collectifs (équipe sacerdotale, conseil de communauté, congrégation religieuse, groupe tiers monde, institut missionnaire, etc...)

La section romande de PAX CHRISTI compte sur votre appui. Si vous avez omis de payer votre cotisation 84, il est encore temps de réparer cet oubli.

L'abonnement seul au bulletin (numéros par an, y compris les documents) a été fixé à 10.-.

Dernier rappel : CCP 12 - 3901, Genève